

Commune d'Aureil (87)

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE D'AUREIL LA GARE ET D'AUREIL LE FAURE

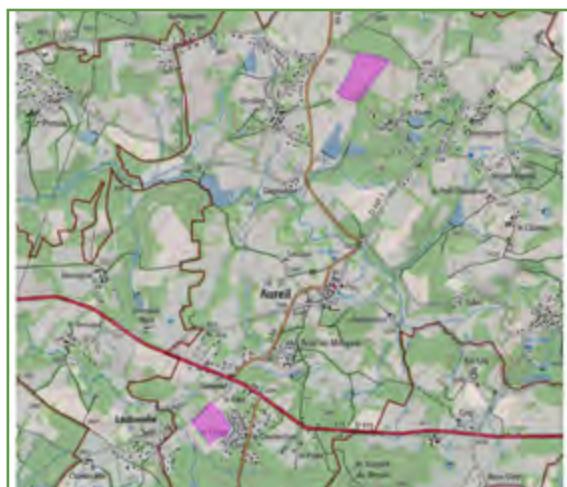
PERMANENCE PUBLIQUE

20 FÉVRIER 2025

Lieu :

Mairie d'Aureil

**Compte-rendu et
synthèse des échanges**



Dans le cadre du projet des centrales solaires d'Aureil La Gare et d'Aureil Le Faure, une permanence publique a été organisée afin d'informer les riverains du lancement des études environnementales et du planning à venir. Une occasion pour JP Energie Environnement, porteur du projet, de répondre aux différentes interrogations concernant les futurs centrales solaires, l'énergie de manière générale et de recevoir les avis de la population et les pistes d'améliorations à réaliser concernant les projets solaires en cours.

Cette première permanence s'est déroulée en mairie d'Aureil, le jeudi 20 février 2025.

Durée de la réunion - 4 heures

Début de la permanence à 14h00, fin de la réunion à 18h00

Animation de la réunion et rédaction du compte rendu :

Carolina PEDROSO – Cheffe de projets photovoltaïques, JP Energie Environnement

Maël PELLETIER – Chargé de dialogue territorial, JP Energie Environnement

Sommaire

Cadre de la permanence publique	4
Publicité et information préalable	4
Documents à disposition du public	5
Analyse qualitative de la permanence	6
Déroulé et climat de la permanence	6
Les éléments présentés lors de la permanence publique	6
Grille des observations laissées par les participants	10
Prochaine rencontre	11

Cadre de la permanence publique

Publicité et information préalable

La permanence publique a fait l'objet d'une publicité via la distribution de lettre d'information aux habitants de la commune d'Aureil, assurée par les membres du conseil municipal.

La mention de l'organisation de la permanence publique à Aureil, en date du 20 février 2025, apparaît sur le site internet dédié aux projets solaires :

- aureil-la-gare-87.centrale-solaire-jpee.fr
- aureil-le-faure-87.centrale-solaire-jpee.fr

dans les onglets « Actualités » et « La concertation autour du projet éolien ».

Capture d'écran du site internet du projet

Actualités Février 2025

Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'énergie solaire en général, nous vous invitons à une permanence publique le **jeudi 20 février de 14h à 18h**, en mairie d'Aureil (49 Rue des Écoles, 87220 Aureil).

Lettre d'information à la permanence publique Recto et Verso

Projets photovoltaïques
d'Aureil (87)



Vue de la zone d'implantation

Lettre d'information n°1

Février 2025

En mars 2023, deux projets photovoltaïques ont été initiés sur la commune d'Aureil.

Porté par JP Energie Environnement (JPEE), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable, le projet implique la réalisation de deux centrales photovoltaïques : une centrale sur les terrains communaux, nommée **Aureil la Gare**, de 3,8 ha en prairie permanente ; et une centrale photovoltaïque sur des terrains privés, nommée **Aureil le Faure**, de 7 ha sur jachère agricole.

ORGANISATION D'UNE PERMANENCE PUBLIQUE

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'énergie solaire en général, nous vous invitons à une permanence publique le **jeudi 20 février de 14h à 18h**, en mairie d'Aureil (49 Rue des Écoles, 87220 Aureil).

ZONE D'IMPLANTATION

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

10 Mw _c puissance installée	5 400 personnes alimentées par un chauffage compris*
5 860 tonnes de CO ₂ évitées par an*	10 hectares de surface clôturée
2028 mise en service*	
* Données prévisionnelles	

ÉTUDES MENÉES

- Étude environnementale**
 - Analysé sur un cycle complet (4 saisons) de la biodiversité du site ;
 - Prise en compte des espèces présentes ;
 - Mesures de l'impact du projet.
- Étude paysagère**
 - Évaluation de l'impact visuel du projet dans son environnement proche, mais également éloigné pour permettre la meilleure intégration.

CALENDRIER DU PROJET

- Mars 2023 Sécurisation foncière ;
- Janvier 2024 Construction de deux sites en zones d'accélération pour les énergies renouvelables (APER) et lancement des études écologiques ;
- Décembre 2024 Finalisation des inventaires écologiques ;
- Janvier 2025 Identification des enjeux écologiques et réalisation des plans initiaux.

PROCHAINES ÉTAPES

- Février 2025 Permanence en mairie d'Aureil ;
- Date à venir Réunion avec le pôle EnR de la Direction départementale des Territoires (DDT) du 87
- Juillet 2025 Dépôt du permis de construire.

Retrouvez toutes les informations sur les sites internet dédiés :

aureil-le-faure-87.centrale-solaire-jpee.fr

aureil-la-gare-87.centrale-solaire-jpee.fr

JP énergie environnement
Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2008, JP Energie Environnement (JPEE) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et pourvoit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPEE a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Lié depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPEE et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2025 de 509 MW (17 parcs éoliens et 64 centrales solaires), JPEE est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPEE porte aussi 169 MW en construction ou près à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maitrise l'Hexagone depuis ses 7 agences (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 170 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPEE a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - Production 2024 : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes

4

L'information concernant les projets photovoltaïque d'Aureil ont également été communiquées dans les bulletins communaux.



Documents à disposition du public

Des éléments permettant de mieux comprendre le projet et de l'énergie solaire ont été présentés du public en grand format afin d'illustrer les enjeux et sensibilités de la zone de projet et d'informer sur la nécessité de déployer davantage les énergies renouvelables.

- Présentation de la société porteuse du projet JP Energie Environnement ;
- Cartes d'identification des enjeux et sensibilité autour de la zone d'étude ;
- Présentation des différentes études réalisées autour des projets photovoltaïques ;
- Présentation du fonctionnement d'une centrale solaire ;
- Présentation de la définition de l'agrivoltaïsme et agriccompatibilité autour des projets de centrales solaires ;
- Carte des zones d'implantation potentielle des centrales.

Plusieurs documents ont également été laissés à la disposition du public :

- Bilan prévisionnel de l'électricité - RTE- 2023
- Chiffre clé des énergies renouvelables- Ministère de la transition énergétique- 2023
- Livret « Photovoltaïque & Biodiversité » - France Renouvelable - 2024

Analyse qualitative de la permanence

Déroulé et climat de la permanence

La permanence publique a démarré à 14h00, une dizaine de personnes se sont succédées jusqu'à 18h00.

Le maire et un élu d'Aureil, de même que des habitants des hameaux les plus proches des projets ont participé.

Deux interlocuteurs de JPee, en charge du développement du projet, étaient présents pour échanger avec les participants.

Les questions des participants ont principalement porté sur l'opportunité de réaliser deux centrales solaire sur la commune d'Aureil. Une attention particulière a été accordée aux contraintes paysagères du projet d'Aureil

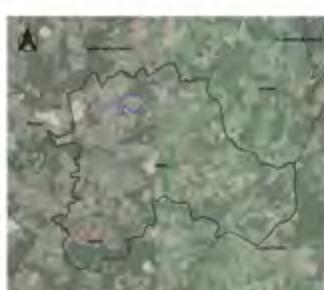
La Gare, situé au sud de la commune. Ainsi, le sujet de la proximité de la centrale par rapport aux habitations a été débattue et expliqué aux participants. L'objectif de la permanence était aussi de répondre aux différentes remarques des riverains et recueillir les pistes d'améliorations possible dans le cadre du dimensionnement du projet de centrale solaire.

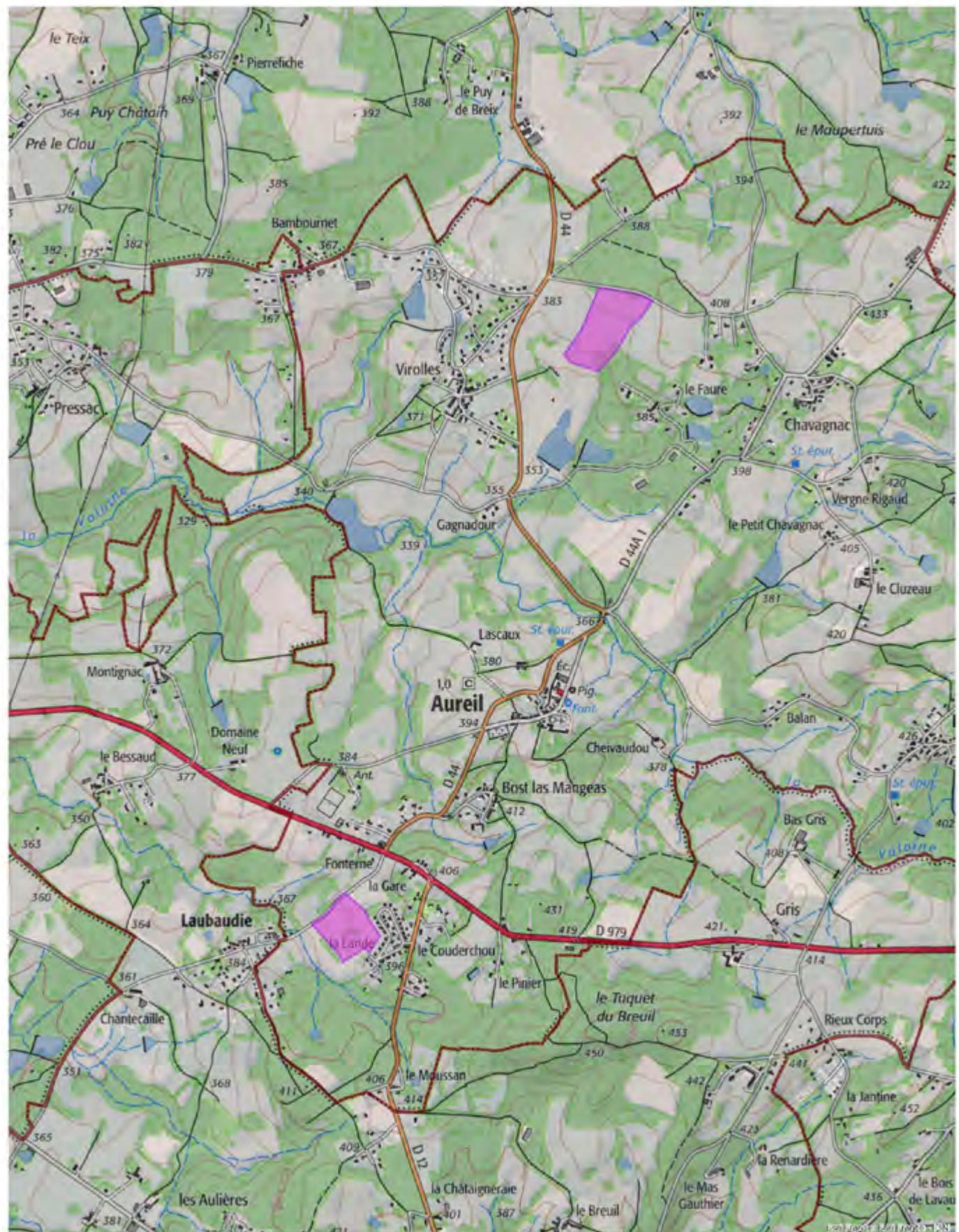
Il est a noté que cinq feuilles d'observation ont été remplies par les participants.

Les éléments présentés lors de la permanence publique

La permanence publique de février 2025 à Aureil avait pour objectif, de présenter la localisation des zones d'implantation potentielle des projets solaires, présenter les études environnementales à venir sur les zones ; recueillir les observations des habitants de la commune concernant le dimensionnement de la centrale.

IDENTIFICATION DES ZONES D'IMPLANTATION





 Zone potentielle
 Limite communale



0 500 1 000
m

CENTRALE SOLAIRE SUR LA COMMUNE D'AUREIL

Pourquoi développer l'énergie solaire

- Un outil de lutte contre l'urgence climatique : des conséquences déjà perceptibles.
- Une réponse aux objectifs nationaux et à l'indépendance énergétique de la France :

 - Un objectif de 10 % de production renouvelable dans le secteur énergétique (2025)
 - L'énergie solaire en France représente... en 2024

- La production d'électricité d'origine renouvelable est nécessaire de plusieurs raisons qui peuvent permettre de parler à la fois des besoins de l'Etat pour les territoires :

 - 2 millions d'hectares de terres dévoués à l'agriculture et à l'industrie
 - 100% énergie renouvelable
 - 100% énergie verte

Les études réalisées pour une centrale solaire

L'implantation d'une centrale photovoltaïque va avoir un impact sur l'environnement, pour la configuration adaptée (angle) et position, orientation, hauteur, technologie...).

- Potentiel d'implantation :
- Topographie :
- Possibilité de raccordement au réseau électrique :
- Intégration paysagère et patrimoniale :

- Possibilité d'exploitation :
- Biodiversité : "Champs de pâture de moindre impact"



Lors de la conception du projet, une étude d'impact environnemental va évaluer l'ensemble des impacts provoqués par l'implantation d'une centrale. Elle va démontrer en deux principes clés :

- une étude anticipée ;
- une étude paysagère ;

Cette étude est réalisée par des experts en terrain d'études (éco-évaluation, évaluation environnementale, cartographie, acquisition, etc.).

La frise chronologique du projet



Historique et prochaines étapes du projet

Mars 2024	Seconde phase d'étude
Avril 2024	Démission de deux sites en cours, Aveyron et Vaucluse
Décembre 2024	Finalisation des levées et fondations
Janvier 2025	Identification des zones végétales et résiduaires des plans bâtiens
Février 2025	Permanence sur plan bâtiens
Courant 2025	Réunion Plan d'Aménagement
Juillet 2025	Dépôt de R

FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE SOLAIRE

Produire de l'électricité solaire

- Le captage des rayons solaires**
Les panneaux solaires installés en rangées et mis en évidence capturent la lumière du soleil.
- La production d'électricité**
Sous l'effet de la lumière, le silicium, un métal conducteur connu pour faire circuler l'énergie, libère des électrons pour créer un courant électrique continu.
- La transformation du courant**
Un transformateur transforme ce courant alternatif pour qu'il puisse être plus facilement transporté dans les lignes à haute tension ou vers nous.
- L'utilisation de l'électricité**
L'électricité est consommée par les appareils électriques. Si l'installation n'est pas raccordée au réseau local, elle peut être stockée dans les batteries. Sinon, tout au long de la production, nous l'utilisons directement dans le réseau. Cela évite également de recourir à l'énergie électrique.

L'installation des panneaux

Une cellule photovoltaïque est un convertisseur électrique qui produit de l'électricité lorsqu'il est exposé à la lumière. Le plus souvent, elle est constituée de semi-conducteurs tels que le silicium, un des éléments les plus abondants sur terre mais difficile à transformer.

Le fonctionnement d'une cellule photovoltaïque est relativement simple. Un semi-conducteur présentant une face négative et une face positive, ou électron, est exposé à la lumière. En absorbant les énergies de la lumière, les photons entraînent le mouvement des électrons qui démontrent dans des directions différentes, créant un courant.

C'est ce déplacement d'électrons qui génère un courant électrique. Ce courant continu qui est ensuite transformé en courant alternatif grâce à un onduleur afin de pouvoir être utilisé ou bien stocké dans une batterie.



Les câblages et les onduleurs

Sur le parc, différents câbles électriques servent tous en bloc pour transmettre l'électricité produite. Ils peuvent être isolés ou non.

- Les câbles primaires, très résistants, sont ceux qui relient les panneaux les uns aux autres et qui acheminent l'électricité jusqu'aux boîtes de jonction. Elles nécessitent, les câbles sont coupés pour passer aux interconnectés, aux variateurs de température, à l'humidité et à l'UV. Un court circuit coupe alors les câbles d'une section de 8 mm² de courant.

- Les onduleurs, résistants et efficaces, permettent de gérer le niveau de fonctionnement d'un nombre limité de panneaux. Une petite partie est réservée également pour les opérations de maintenance.



La sécurité

Une clôture de 2m de haut sera implantée sur toute la périphérie du parc photovoltaïque. Par ailleurs, des caméras munies de dispositifs de levée de courant seront installées régulièrement le long de la clôture pour prévenir toute intrusion sur le site.

Des plots permettront de faire le tour de la centrale et de bloquer l'accès à l'intérieur. Ces plots sont composés de grilles, de canalisations. Des plots inclusifs de terrassement sont donc à prévoir à cette effet.

Enfin, la construction du SOR (Site d'Opération et de Rangement) et l'phase d'instruction du permis de construire permettra de compléter ces dispositions en fonction des recommandations émisses (réserve hivernale, zone difficile, etc.).

Les postes électriques

- Installation nécessaire à la mise en place de l'énergie électrique sur le site.
- Entrée : postes de transformation et d'entrée du système électrique.
- Sortie : poste de liaison en limite de propriété (liaison de l'électricité produite à ENEDIS).

Les postes de transformation abritent le matériel électrique destiné à convertir l'électricité (postes de regroupement, transformateur casier) et à rendre ses caractéristiques compatibles avec les exigences du gestionnaire de réseau (tension de la ligne en 22 000 V ~ alternatif HTA).



Le poste de liaison est le bâtiment qui abrite les dispositifs de comptage de l'électricité produite par les panneaux. Il connecte entre le réseau public et le client. C'est la jonction physique entre l'exploitant de la centrale et le réseau public ENEDIS. C'est dans ce poste que se fait le raccordement avec le réseau public de distribution et donc la séparation entre le domaine public et du domaine privé.



Nous sommes une PME française familiale.

jp énergie environnement (jpe) est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables spécialiste dans l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Petit raccourci dans le secteur : jpe développe, finance, construit et gère des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques depuis 2004.

2004 **2010** **7 000 MW¹** **2024**

Nous sommes producteur d'électricité renouvelable.

Notre parc en 2024 :

- 204 MW² énergie éolienne
- 1 000 MW³ énergie solaire
- 1 000 MW⁴ énergie hydraulique
- 1 000 MW⁵ énergie biomasse

Nous réalisons des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français.

Notre parcours présente sur l'ensemble du territoire métropolitain :

Notre agence de Lyon, Paris, Marseille, Montpellier, Bourges, Lyon et Marseille nous permettent d'être au plus près de nos projets.

Notre parc en 2024 :

- 204 MW² énergie éolienne
- 1 000 MW³ énergie solaire
- 1 000 MW⁴ énergie hydraulique
- 1 000 MW⁵ énergie biomasse

Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation

- Développement**
De la prospection au vote à l'acquisition de l'ensemble des autorisations administratives
- Financement**
Mise en place d'un financement adapté à l'investissement initial
- Gestion**
Prise en charge des risques associés aux différents stades de projet : la mise en oeuvre, la gestion des opérations
- Exploitation**
Fédération de l'exploitation et l'entretien de nos parcs éoliens et solaires solaires
- Maintien**
Prise en charge et maintenance de nos park éoliens et solaires solaires



Nous associons les acteurs du territoire à nos projets.

Notre offre nous permet de travailler, par collectivités locales, aux collectifs d'énergie (CNE) (25%), collectifs territoriaux, sociétés Publique Locales (SPL) ou participer aux investissements de nos groupes éoliens et photovoltaïques.

nos investissements sont portés par :

- les réseaux d'énergie : Energie de l'Eure-et-Loir, Terres (Normandie), Sénat (Yvelines), Vert-Energie (Oise/Hauts-de-France)
- les collectifs : communauté de communes du Pays Châtillonnais (Yonne)

Depuis 2019, nous avons réalisé plus de 1 000 000 € de prêt participatif via des plateformes d'investissement.

BANQUE DES TERRITOIRES
Depuis 2013 sur un partenariat de co-financement, les deux acteurs financent ensemble via une offre de financement des terrains utilisés par l'Etat d'un investissement de 30%.

Cette banque offre l'engagement de la Banque des Territoires au service de la transition écologique et de la relance d'une économie et de l'emploi durable au service de la transition énergétique plus normande en France.

Nous réalisons des projets concertés et intégrés

Sur la première phase de prospective, nous renouvellons toutes les parties prenantes de nos projets : agriculteurs, raseurs, constructeurs électriciens, collectivités.

- Notre objectif : identifier les besoins et les attentes en termes d'accompagnement.
- Notre mission : en place dans tous les domaines de l'agriculture, des partenariats publics et des lettres d'informations.

Notre mission : identifier des sites éligibles et nous organiser des visites de terrain.

Notre objectif : identifier les projets et construire pour eux une offre, avec nos partenaires, de services et de soutien aux collectivités et aux agriculteurs.

CONSTRUIRE ET EXPLOITER DES CENTRALES SOLAIRES IMPANTÉES SUR DES TERRAINS AGRICOLES



DÉFINITION DE L'AGRIVOLTAÏSME

L'agrivoltaïsme est défini par la loi AFER* et permet de produire de l'électricité sur des terrains agricoles.

Le projet doit permettre de maintenir l'agriculture, de maintenir ou de développer l'activité agricole.

C'est pourquoi la rentabilité doit être supérieure à 40 % de la surface agricole utilisée et doivent atteindre 90 % du rendement agricole théorique.

Les centrales permettent de préserver les exploitations des effets de réchauffement climatique et de l'anthropisation, notamment par leur effet d'ombrage.

*Loi relative à l'amélioration de l'agriculture et de l'environnement

DÉFINITION DE L'AGRICOMPATIBILITÉ

L'agricompatibilité est définie par la loi AFER*.

Elle concerne les terrains agricoles, notamment ceux loués ou imputés depuis au moins 10 ans et utilisés par les chambres d'agriculture.

Les centrales permettent de bien considérer deux activités : la production d'énergie et l'exploitation agricole sur des terres à 100% utilisées agronomiquement.

EXEMPLES DE PROJETS

AGRIVOLTAÏSME ET AGRICOMPATIBLES MÉNÉS CETTE ANNÉE

ÉLEVAGE BOVIN (44) projet sécurisé

40 hectares - 18 à 20 MWc

Bénéfice : contribuer au bien-être animal en apportant de l'ombre et en améliorant la durabilité des installations.

PARCAGE BOVIN (14) en instruction

45 hectares - 19 MWc

Bénéfice : agrandir la surface agricole actuelle sur des parcelles en pâture inexploitable depuis plus de 10 ans en diversifiant l'activité avec du pâturage ouvert.

CULTURE DE CORIANDRE (58) en instruction

6,5 hectares - 4,3 MWc

Bénéfice : protéger les cultures de l'ombrage des parcs et améliorer le potentiel agronomique du sol en limitant l'érosion.

1120 MW projets sur terrains agricoles

888 MW - 50 projets

agricompatibles

167 MW - 18 projets

agrivoltaïsme

ÉLEVAGE BOVIN (36) en développement

30 hectares - 10,5 MWc

Bénéfice : améliorer les caractéristiques agronomiques du sol et garantir un constat de revenu.

ÉLEVAGE PORCIN (88) en développement

12 hectares - 8,5 MWc

Bénéfice : permettre aux porcs de mieux supporter les fortes chaleurs et d'éviter les effets catécholines qui peuvent peu à peu déclencher des comportements perturbants (l'hyperthermie par exemple).

PARCAGE BOVIN (58) en construction

57 hectares - 55 MWc

Bénéfice : permettre l'instillation d'un élevage sur un espace où les infrastructures nécessaires à son activité sont absentes.

ÉLEVAGE BOVIN (36) en développement

12 hectares - puissance installée en cours

Bénéfice : accompagner la transition de culture en agrandissant la surface fourragère à destination de l'élevage bovin.

PLAN DE COUPE D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE



1-Hébergement 1 sur 21
2-Structure métallique fixe sur sol
3-Mur en béton pour accès et protection de la ligne
4-Solage et protection contre les végétaux

PARCAGE BOVIN (14) en instruction

45 hectares - 19 MWc

Bénéfice : agrandir la surface agricole actuelle sur des parcelles en pâture inexploitable depuis plus de 10 ans en diversifiant l'activité avec du pâturage ouvert.

CULTURE DE CORIANDRE (58) en instruction

6,5 hectares - 4,3 MWc

Bénéfice : protéger les cultures de l'ombrage des parcs et améliorer le potentiel agronomique du sol en limitant l'érosion.



PARCAGE BOVIN (58) en instruction

57 hectares - 55 MWc

Bénéfice : permettre l'instillation d'un élevage sur un espace où les infrastructures nécessaires à son activité sont absentes.

ÉLEVAGE BOVIN (36) en développement

12 hectares - puissance installée en cours

Bénéfice : accompagner la transition de culture en agrandissant la surface fourragère à destination de l'élevage bovin.

Grille des observations laissées par les participants

Des feuillets ont permis de recueillir l'avis des personnes présentes sur le déroulement de la permanence, la pertinence des informations diffusées et leurs souhaits concernant le développement du projet.

Certains riverains ont exprimé leurs doutes et interrogations quant au projet situé au sud de la commune.



PERMANENCE PUBLIQUE du 15 novembre 2023 - COMMENTAIRES -

Pourriez-vous nous donner votre avis sur la permanence organisée ce vendredi 10 novembre 2023 pour le développement du territoire de la commune d'Aureil. Cette dernière est membre en partenariat avec d'énergie Environnement et la commune.

Nous souhaitons recueillir vos commentaires

1. Selon vous, cette permanence d'information :
... vous a-t-elle aidé à comprendre les enjeux ? La projet ?

Oui Non J'ignore Non

... vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ?

Oui Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur ce déroulement ou le projet ?

Il faut améliorer la distribution de la questionnaire à la poste car il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas reçu de questionnaire. Il faut également faire un peu plus de temps pour répondre aux questions. Il faut aussi faire une présentation plus détaillée du projet.

Vous pouvez nous échanger pour nous rappeler que la permanence sur le projet est organisée pour répondre à vos demandes d'informations complémentaires.

jeudi le 16 novembre 2023 à 19h30 à la mairie de la commune d'Aureil

Nom / Prénom : **Dominique LAFAYETTE**

Adresse : **12 rue de la gare**

Ville et code postal : **51150 AUREIL**

Email : **dominique.lafayette@orange.fr**

Motif pour votre participation :

jeudi 16 novembre 2023 à 19h30 à la mairie de la commune d'Aureil



PERMANENCE PUBLIQUE du 15 novembre 2023 - COMMENTAIRES -

Vous avez d'avis sur la permanence organisée ce vendredi 10 novembre 2023 pour le développement du territoire de la commune d'Aureil. Cette dernière est membre en partenariat avec d'énergie Environnement et la commune.

Nous souhaitons recueillir vos commentaires

1. Selon vous, cette permanence d'information :
... vous a-t-elle aidé à comprendre les enjeux ? La projet ?

Oui Non J'ignore Non

... vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ?

Oui Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur ce déroulement ou le projet ?

Il faut améliorer la distribution de la questionnaire à la poste car il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas reçu de questionnaire. Il faut également faire un peu plus de temps pour répondre aux questions. Il faut aussi faire une présentation plus détaillée du projet.

Vous pouvez nous échanger pour nous rappeler que la permanence sur le projet est organisée pour répondre à vos demandes d'informations complémentaires.

jeudi le 16 novembre 2023 à 19h30 à la mairie de la commune d'Aureil

Nom / Prénom : **Dominique LAFAYETTE**

Adresse : **12 rue de la gare**

Ville et code postal : **51150 AUREIL**

Email : **dominique.lafayette@orange.fr**

Motif pour votre participation :

jeudi 16 novembre 2023 à 19h30 à la mairie de la commune d'Aureil

**PERMANENCE PUBLIQUE**

du 15 novembre 2023

- COMMENTAIRES -

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

1. Selon vous, cette permanence d'information

• vous a-t-elle été à comprendre les enjeux ? Oui Non Oui Non

• vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ? Oui Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur cet événement ou le projet ?

(Signature) [Signature]

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

Non / Nom : *[Nom] [Signature]*

Adresse :

Ville et code postal :

Email :

Merci pour votre participation

**PERMANENCE PUBLIQUE**

du 15 novembre 2023

- COMMENTAIRES -

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

1. Selon vous, cette permanence d'information

• vous a-t-elle été à comprendre les enjeux ? Oui Non Oui Non

• vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ? Oui Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur cet événement ou le projet ?

(Signature) [Signature]

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

Non / Nom : *[Nom] [Signature]*

Adresse :

Ville et code postal :

Email :

Merci pour votre participation

**PERMANENCE PUBLIQUE**

du 15 novembre 2023

- COMMENTAIRES -

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

1. Selon vous, cette permanence d'information

• vous a-t-elle été à comprendre les enjeux ? Oui Non Oui Non

• vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ? Oui Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur cet événement ou le projet ?

(Signature) [Signature]

Merci d'avoir participé à une permanence publique dans le cadre du projet d'extension de la centrale solaire d'Aureil. Cette demande est faite en partenariat avec JP Energie Environnement et la commune de Aureil.

Non / Nom : *[Nom] [Signature]*

Adresse :

Ville et code postal :

Email :

Merci pour votre participation

**Prochaine rencontre**

JP Energie Environnement prévoit la distribution d'une seconde lettre d'information courant octobre 2025.

L'objectif sera d'informer l'ensemble des habitants de la commune du dimensionnement de la centrale photovoltaïque, présenter des photomontages de la centrale à partir de certains points de vue les plus pertinents, de présenter la production estimée des centrales et les prochaines étapes du projet.